
États financiers de l'
Association pour l'intégration sociale
d'Ottawa

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13
Produits et charges par programme - Annexe	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 6 juin 2022

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Produits (annexe)			
Subventions du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC)		10 305 979	10 361 918
Autres subventions et contributions		122 522	163 479
Contributions des personnes		448 755	440 582
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	213 857	203 951
Fonds passeport		240 005	233 585
Autres produits	10	8 564	11 392
		11 339 682	11 414 907
Charges (annexe)			
Salaires et charges sociales		7 609 959	7 909 775
Déplacements		172 917	173 346
Frais de communications		91 073	68 848
Loyer		315 654	336 890
Services publics		68 656	64 907
Formation		25 016	32 841
Publicité et promotion		13 877	13 925
Entretien et réparations		564 549	316 568
Achats de services professionnels		285 388	322 983
Achats de services en technologie de l'information		131 844	112 266
Achats de services pour les personnes		128 249	75 685
Achats de services en milieux de vie		1 056 922	1 051 866
Achats de services divers		81 980	42 389
Assurances		67 222	57 556
Fournitures et équipement		488 713	595 892
Amortissement des immobilisations corporelles		213 857	203 951
Divers		6 363	11 173
		11 322 239	11 390 861
Excédent des produits sur les charges		17 443	24 046

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total 2022	Total 2021
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 020 065	159 992	1 180 057	1 156 011
Excédent des produits sur les charges	—	17 443	17 443	24 046
Acquisitions d'immobilisations corporelles	171 226	(171 226)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(213 857)	213 857	—	—
Apports reçus pour investissements dans les immobilisations corporelles	(171 226)	171 226	—	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	213 857	(213 857)	—	—
Solde à la fin	1 020 065	177 435	1 197 500	1 180 057

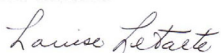
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa
État de la situation financière
 au 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		811 084	848 318
Débiteurs	5	233 821	230 691
Frais payés d'avance		15 107	17 910
		1 060 012	1 096 919
Immobilisations corporelles			
	6	3 705 595	3 748 226
		4 765 607	4 845 145
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	735 076	791 907
Apports reportés	8	147 501	145 020
		882 577	936 927
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles			
	9	2 685 530	2 728 161
		3 568 107	3 665 088
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles		1 020 065	1 020 065
Non affecté		177 435	159 992
		1 197 500	1 180 057
		4 765 607	4 845 145

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil


 _____, administrateur


 _____, administrateur

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation			
Excédent des produits sur les charges		17 443	24 046
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(213 857)	(203 951)
Amortissement des immobilisations corporelles		213 857	203 951
		17 443	24 046
Variation des éléments hors caisse du fond de roulement d'exploitation	15	(54 677)	144 806
		(37 234)	168 852
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(171 226)	(68 032)
Activités de financement			
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		171 226	68 032
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse		(37 234)	168 852
Encaisse au début		848 318	679 466
Encaisse à la fin		811 084	848 318

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

L'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'Association), constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est par conséquent exonéré d'impôts. La mission de l'Association est d'offrir aux personnes d'Ottawa ayant une déficience intellectuelle des services en français favorisant leur épanouissement et leur inclusion au sein de la communauté.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sujets à des restrictions externes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et lorsque leur perception est raisonnablement assurée.

Les contributions des personnes et les produits du fonds passeport sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Encaisse

L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

L'ameublement et l'équipement informatique ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis sur une période de cinq et trois ans respectivement, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les bâtiments sont amortis sur une période de quarante ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée du bail.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie indéfinie.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports reportés

L'excédent des apports reçus sur les charges afférentes aux projets non terminés est présenté à l'état de la situation financière comme apports reportés. Tout solde résiduel à la fin de ces projets est alors imputé à l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement des immobilisations corporelles énoncée précédemment. Ces montants excluent les apports pour l'achat de terrains puisque ceux-ci sont comptabilisés directement à l'actif net.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers.

La provision pour créances douteuses, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et les montants de certaines charges à payer sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} janvier 2021, l'Association a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés « modifications non apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés »).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'Association a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er janvier 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers consolidés de l'Association, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de l'Association ou sur les informations à fournir.

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. Ventilation des charges

Les charges d'administration sont ventilées au sein des programmes en fonction du pourcentage des produits de subvention du Ministère et se répartissent tel que présenté à l'annexe - Produits et charges par programme.

De plus, les charges de formation présentées à l'état des résultats incluent des charges de salaires et charges sociales d'un montant de 5 964 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (19 983 \$ en 2021).

4. Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit autorisée et inutilisée de 100 000 \$ auprès d'une institution financière, portant intérêts au taux de base plus 2 %. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang et est renouvelable annuellement.

5. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Fonds passeport	100 769	127 768
Autres subventions et contributions	29 019	28 814
TPS et TVH à recouvrer	94 463	62 939
Autres	9 570	11 170
	233 821	230 691

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

Notes complémentaires

31 mars 2022

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 029 679	—	1 029 679	1 029 679
Bâtiments	3 572 585	(1 262 148)	2 310 437	2 339 080
Ameublement et équipement informatique	1 737 076	(1 491 850)	245 226	277 312
Logiciels	33 362	(33 362)	—	862
Améliorations locatives	355 698	(235 445)	120 253	101 293
	6 728 400	(3 022 805)	3 705 595	3 748 226

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) détient un privilège sur les terrains et bâtiments. Le MSESC possède donc un droit de regard sur la disposition et le reliquat éventuel de ces immobilisations corporelles.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	646,538	747,625
Sommes à remettre à l'État	88,538	44,282
	735,076	791,907

8. Apports reportés

Les apports reportés présentent la partie non utilisée des apports reçus pour des fins spécifiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	145 020	204 435
Apports reçus	6 231	8 023
Montant constaté comme produits	(3 750)	(67 438)
Solde à la fin	147 501	145 020

Le solde en fin d'exercice est composé de :

	2022	2021
	\$	\$
Subvention du MSESC	94 228	94 228
Collecte de fonds	53 273	50 792
Solde à la fin	147 501	145 020

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles présentent la partie non amortie des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les subventions reçues pour les acquisitions de terrains, de bâtiments, ameublement et équipement informatique, de logiciels et d'améliorations locatives. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	2 728 161	2 864 080
Plus : Apports reçus pour investissement dans les immobilisations corporelles	171 226	68 032
Moins : Montants amortis aux résultats	(213 857)	(203 951)
Solde à la fin	2 685 530	2 728 161

10. Autres produits

	2022	2021
	\$	\$
Dons et cotisations	6,279	10,565
Projets communautaires et autres	2,285	827
	8,564	11,392

11. Engagements

L'Association s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation, à louer des locaux en plus de divers équipements. Les loyers futurs annuels approximatifs sont :

	\$
2023	283 293
2024	280 761
2025	221 894
2026	120 000
2027 et suivantes	180 000
	1 085 948

12. Régime de retraite

À partir du 1^{er} janvier 2007, les employés de l'Association qui sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique sont devenus membres d'un Régime de retraite multi-secteur. Au cours de l'exercice, les contributions versées par l'Association au nom de ces employés s'élevaient à 138 236 \$ (144 927 \$ en 2021). Les cotisations de l'Association sont égales à celles des participants.

13. Dépendance économique

Du point de vue économique, l'Association dépend des subventions reçues du MDESC. Le total des produits de subventions du MDESC est présenté à l'état des résultats.

14. Gestion du capital

L'objectif de l'Association quant à la gestion de son capital, est de maintenir son statut d'organisme sans but lucratif afin de réaliser sa mission. Le capital de l'Association se définit comme étant ses actifs nets. L'Association gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Association s'est conformée aux exigences de ces apports affectés. La définition du capital et les objectifs et politiques en matière de gestion du capital sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

15. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs	(3 130)	147 742
Frais payés d'avance	2 803	(12 844)
Créditeurs et charges à payer	(56 831)	69 323
Apports reportés	2 481	(59 415)
	(54 677)	144 806

16. Instruments financiers et gestion des risques

L'Association est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Association.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit représentent principalement les subventions à recevoir et des taxes de ventes à recevoir. De ce fait, l'exposition de l'Association aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de taux d'intérêt

La marge de crédit autorisée porte intérêt à taux variable et expose donc l'Association à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Association dispose de sources de financement sous la forme de marges de crédit de montant autorisé suffisant. L'Association établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa
Produits et charges par programme - Annexe
de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Soutien à la vie en groupe	Soutien famille hôte	Soutien vie autonome	Soutien participation communautaire	Soutien de relève	Entente Canada-Ontario	Soutien à l'emploi	Soutien de relève en résidence enfants	Services de soutien communautaire enfants	Financement auto-généré	Total	
Administration	F600	F600	F600	F605	F605	F605	F607	F608	E701		2022	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits												
Subventions du M.S.E.S.C.	-	5 645 097	1 862 654	669 671	1 400 012	312 152	10 000	350 593	30 000	25 800	-	10 305 979
Autres subventions et contributions	-	36 500	71 919	-	14 103	-	-	-	-	-	-	122 522
Contribution des personnes	-	376 950	50 506	-	-	-	-	-	-	-	21 299	448 755
Amortissement des apports reportés	-	143 895	24 485	-	35 342	-	-	1 795	-	-	8 340	213 857
Fonds passeport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240 005	240 005
Autres produits	1 062	-	-	53	-	-	-	-	-	-	7 449	8 564
	1 062	6 202 442	2 009 564	669 724	1 449 457	312 152	10 000	352 388	30 000	25 800	277 093	11 339 682
Charges												
Salaires et charges sociales	587 400	5 035 652	675 935	554 375	382 289	112 241	5 608	232 485	4 383	-	19 591	7 609 959
Déplacements	56	75 120	59 423	24 656	3 108	2 232	-	514	-	-	7 808	172 917
Frais de communications	11 027	30 575	11 304	5 024	10 166	782	-	2 688	-	-	19 507	91 073
Loyer	41 678	26 830	82 492	21 981	123 547	3 711	-	15 415	-	-	-	315 654
Services publics	-	62 931	5 725	-	-	-	-	-	-	-	-	68 656
Formation	72	11 773	3 432	1 391	6 466	237	1 645	-	-	-	-	25 016
Publicité et promotion	12 154	140	395	-	-	-	1 188	-	-	-	-	13 877
Entretien et réparations	16 595	463 670	23 059	10 801	44 219	1 204	-	5 001	-	-	-	564 549
Achats de services professionnels	199 233	57 711	-	2 910	15 140	-	-	10 394	-	-	-	285 388
Achats de services en technologie de l'information	34 441	32 481	12 809	9 873	19 791	1 708	-	8 033	-	-	12 708	131 844
Achats de services pour les personnes	-	22 024	10 252	746	-	-	-	-	-	-	95 227	128 249
Achats de services en milieu de vie	-	-	1 015 202	3 150	-	3 063	-	-	12 287	23 220	-	1 056 922
Achats de services divers	23 046	19 730	3 828	-	32 266	-	1 559	-	-	-	1 551	81 980
Assurances	12 158	43 374	5 630	372	4 401	208	-	1 057	22	-	-	67 222
Fournitures et équipement	25 260	346 126	6 923	2 545	17 694	274	-	705	-	-	89 186	488 713
Amortissement des immobilisations corporelles	-	143 895	24 485	-	35 342	-	-	1 795	-	-	8 340	213 857
Divers	2 852	447	2 983	53	21	7	-	-	-	-	-	6 363
Dépenses d'administration (recouvrement)	(964 910)	532 512	174 518	61 891	129 387	28 849	-	32 402	2 771	2 580	-	-
	1 062	6 904 991	2 118 395	699 768	823 837	154 516	10 000	310 489	19 463	25 800	253 918	11 322 239
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(702 549)	(108 831)	(30 044)	625 620	157 636	-	41 899	10 537	-	23 175	17 443